

Motion sur la régulation au sein de l'UJFP

1. Les relations entre militants doivent se faire dans un esprit de collaboration positive et de respect mutuel. Les militants veillent à ce que l'usage d'e-mails ne conduisent pas à des affrontements mortifères. Ils s'efforcent de se parler directement au téléphone pour éviter les crises sur une liste collective.
2. Le BN nomme en son sein un militant qui accepte, pour une durée donnée, le rôle de médiateur.
3. Le médiateur intervient comme tiers dans les débats qui s'enveniment, tant au sein du BN qu'entre militants sur le forum ou dans les groupes thématiques, et appelle les e-deux parties à reprendre leur sang-froid, à s'expliquer dans le respect mutuel. Il se saisit de lui-même lors des échanges ou à la demande d'un militant pour avancer dans la résolution d'un conflit naissant.
4. Dans le cas où le médiateur est lui-même partie du conflit, il désigne de lui-même un tiers qui jouera ce rôle pour cette fois.
5. Par ailleurs, les coprésidents s'engagent dans l'application des règles de respect mutuel entre militants.